

Cahier de propositions

URGENCE BIODIVERSITÉ

LÉGISLATIVES 2022-2027



3 CONVICTIONS AU COEUR DE NOS PROPOSITIONS

1. **S'inscrire dans une vision d'une société solidaire**, soucieuse de lutter contre les inégalités et d'éviter d'en créer de nouvelles, même au nom de la défense de l'environnement ;
2. **Ambitionner d'inscrire la protection et la bonne gestion de la biodiversité** dans l'ensemble de notre territoire, en lien avec les activités qui s'y déroulent ;
3. **Porter résolument un message d'espoir**, dans un contexte où les catastrophes prolifèrent : en mettant en avant des réussites réelles liées à des actions volontaires et inscrites dans la durée, nous affirmerons nous seulement que « oui, nous devons » mais aussi que « oui, nous pouvons ».

Il ne faut cependant pas sous-estimer les difficultés à venir et que nous devons surmonter.

L'une d'entre elles est la « tentation du désert », face au constat que les progrès observés ces dernières années ont été minces, voire que de nombreux reculs font douter de la volonté politique de s'investir réellement (politique agricole, chasse, forêts, érosion des moyens financiers et humains, etc.).

La seconde est la tension qui devrait s'accroître autour du dilemme « fin du mois ou fin du monde ». Il est en effet quasi-certain que les prochaines années vont être marquées par un contexte économique et social difficile, après la fin du « quoiqu'il en coûte ». La reprise de l'inflation et l'érosion du pouvoir d'achat, l'augmentation forte du prix des énergies, avec les inégalités que génèrent ces processus, vont rendre difficile à entendre les messages relatifs aux enjeux de préservation de l'environnement à moyen ou long terme. Nous devons donc, sans renoncer à notre responsabilité d'énoncer et de faire connaître ces enjeux, bien identifier ce que doivent être les changements majeurs et nécessaires et ceux qui, au contraire, culpabiliseraient inutilement nos concitoyens.

Autrement dit, nous continuerons de nous appuyer sur la triple ambition de notre maxime : **la biodiversité partout, pour tous et avec tous.**

Pour les 5 ans à venir et les mandats suivants :

Veiller à l'application de ce triptyque « la biodiversité partout, pour tous et avec tous » :

- C'est promouvoir une synergie entre les politiques climatiques et les politiques de biodiversité ;
- C'est obtenir une stratégie nationale pour la biodiversité ambitieuse à horizon 2030 et ne pas reproduire les erreurs des précédentes stratégies pour assurer son caractère opérationnel ;
- C'est continuer de plaider pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles ;
- C'est encore et toujours favoriser le dialogue environnemental pour que les citoyens s'approprient les sujets environnementaux et que les décisions politiques soient au plus proche du réel.

1

Agriculture et alimentation

POUR SOUTENIR L'AGRICULTURE DURABLE ET DE PROXIMITÉ ET LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ

Proposition n°1 :
Instaurer une aide alimentation durable bio et locale d'un montant mensuel estimatif de 50 euros pour les personnes les plus défavorisées

Objectifs : soutenir les agriculteurs bio et en transition, répondre à l'insécurité et la précarité alimentaire, agir pour la justice sociale et environnementale.

En quoi consiste cette proposition ? Nous préconisons que ce dispositif s'intègre à la politique familiale et soit donc automatiquement déclenché par les Caisses d'Allocations Familiales dans le cadre du versement des différentes prestations dont elles ont la charge, sur la base des ressources des familles. L'UNAF est par ailleurs favorable à un mode de versement de la prestation rendant son utilisation possible en espèces. Cette aide permettra d'agir à la fois sur la production et sur la consommation ; en soutenant l'agriculture durable et de proximité tout en permettant aux publics en difficultés d'avoir accès à des produits de qualité favorables à leur santé.

Pour aller plus loin : en tant que membres des collectifs Pour Une Autre PAC et du Pacte du Pouvoir de Vivre, nous soutenons leurs propositions.



POUR UN ACCÈS À LA NATURE EN TOUTE SÉCURITÉ ET LE RESPECT DES ANIMAUX SAUVAGES

Proposition n°2 :
**Interdire la chasse 1 jour par
semaine (le dimanche) et 2
jours pendant les vacances
scolaires**

Proposition n°3 :
**Reconnaître, en droit français,
la sensibilité de l'animal
sauvage**

Objectifs : veiller à une meilleure cohabitation entre usagers de la nature, répondre à l'évolution de la société (pétition de plus de 100 000 signatures¹, sondages² favorables, etc.), considérer la sensibilité de l'animal sauvage en liberté.

En quoi consiste ces propositions ? La proposition n°2 permettrait de clarifier le calendrier de chasse dans le seul pays européen où elle est autorisée tous les jours de la semaine, 10 mois sur 12. Tous les citoyens ne jouissent pas de la même liberté de circulation en toute sécurité sur les terrains publics, il convient donc de limiter le droit de chasse à des fins d'intérêt général. La proposition n°3 étendrait la répression pénale en cas d'acte de cruauté ou sévices graves envers les animaux sauvages. Tout animal, qu'il soit domestique ou sauvage, possède une sensibilité qui lui fait ressentir le plaisir et la douleur.

Pour aller plus loin : nous travaillons, en lien avec le Collectif Cap Nature et biodiversité regroupant les associations de protection de la nature, à l'élaboration d'un mécanisme juridique permettant de considérer l'animal sauvage en liberté comme un être sensible au même titre que tous les autres animaux.



¹ <https://petitions.senat.fr/initiatives/i-742>

² Sondage IFOP : <https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-la-chasse-3/>

Sondage IPSOS : <https://stop-angora.fr/fr/presse/les-francais-rejettent-la-chasse-et-plebiscitent-la-reforme-radicale-que-preconise-one-voice-et-ses-partenaires>

3

Aménagement du territoire

POUR RÉNOVER, RÉHABILITER PLUTÔT QUE BÉTONNER

Proposition n°4 :

Interdire toute artificialisation des terres tant que des réhabilitations ou friches commerciales, artisanales ou industrielles sont possibles dans l'enveloppe urbaine existante et faciliter la réhabilitation de ces friches

Proposition n°5 :

Faciliter la rénovation des bâtiments existants et ralentir la construction de nouveaux logements individuels

Objectifs : permettre l'atteinte de l'objectif de réduction par 2 du rythme d'artificialisation d'ici à 2030 et de zéro artificialisation nette en 2050, faire respecter l'ordre de la séquence "Éviter Réduire Compenser".

En quoi consiste ces propositions ? La proposition n°3 permettrait aux communes d'exproprier les friches délaissées depuis plus de 10 ans. La pérennisation du "fond friche", mis en place par le plan de relance sera nécessaire pour soutenir les projets de réhabilitations. Pour rappel, l'enveloppe actuelle de ce dispositif ne permet de réhabiliter que 10% des friches existantes. Pour que la proposition n°4 voit le jour, il convient de supprimer les subventions néfastes à la biodiversité - en particulier les subventions destinées à la construction dans les espaces naturels - afin de les orienter vers de la rénovation de logements ou de l'habitat collectif.

Pour aller plus loin : nous avons produit, à destination des aménageurs, un guide zéro artificialisation nette³.



³ lien guide ZAN

POUR DES FORÊTS COEURS DE BIODIVERSITÉ

Proposition n°6 :

Assurer un encadrement et un contrôle plus strict de la gestion forestière quant à la préservation de la biodiversité, notamment en évitant les plantations mono-spécifiques et en protégeant mieux les forêts à forte ancienneté et à pleine naturalité

Objectifs : assurer une gestion multifonctionnelle des forêts valorisant tous ses services rendus (économique mais aussi social, culturel et écologique), permettre aux forêts et aux forestiers de répondre aux enjeux de la crise climatique et de préservation de la biodiversité.

En quoi consiste cette proposition ? Cette mesure interdirait par exemple certaines pratiques de gestion forestière aujourd'hui dépassées allant de l'usage de pesticides en forêt aux coupes rases de plus de 2 ha hors coupes sanitaires.

Pour aller plus loin : appliquer les recommandations des ONG (H&B, FNE, LPO, UICN France, Réserves Naturelles France et WWF) publiées dans la revue « Forêts françaises en crise »⁴.



⁴ www.humanite-biodiversite.fr/page/1695328-textes-co-produits

POUR UNE FINANCE/FISCALITÉ FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ

Proposition n°7 :

Supprimer les subventions les plus dommageables à la biodiversité d'ici à 2025, en particulier dans les domaines de l'urbanisme, de l'agriculture, de la pêche et des transports et les réorienter vers des activités bénéfiques pour la biodiversité et sur le plan social

Proposition n°8 :

Mettre en place une évaluation environnementale du projet de loi de finances (PLF) afin de garantir chaque année un budget minimum pour la biodiversité dans les projets de loi de finances

Objectifs : conditionner les aides existantes à un impact bénéfique sur la biodiversité et assurer un budget minimum fléché pour la biodiversité chaque année.

En quoi consiste ces propositions ? La proposition n°7 implique que soit élaboré un calendrier de subventions néfastes à la biodiversité. L'actualisation du rapport Sainteny de 2011, qui faisait un état des lieux des aides publiques néfastes à la biodiversité, serait nécessaire pour identifier les aides prioritaires. Un système bonus-malus pourrait également être mis en place : à titre d'exemple, les produits issus de l'agriculture biologique se verraient attribués une TVA réduite. La proposition n°8 permettrait d'assurer un montant minimum de financements à la biodiversité, principale laissée pour compte du projet de loi de finances.

Pour aller plus loin : nous vous invitons à vous référer à nos propositions pour le PLF 2022.



POUR DES FONCTIONNAIRES FORMÉS AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Proposition n°9 : Conditionner la titularisation des fonctionnaires à une formation dédiée à la biodiversité

Objectifs : sensibiliser massivement les faiseurs des politiques publiques de demain aux enjeux environnementaux et de biodiversité, dépasser l'approche sectorielle des politiques publiques.

En quoi consiste cette proposition ? Cette mesure permettrait d'intégrer, pour tous les fonctionnaires, une formation obligatoire aux enjeux de la biodiversité et dérèglements climatiques avant titularisation et comme condition nécessaire pour cette titularisation. Cette formation serait renouvelée dans le cadre de l'accès à un nouveau corps.

Pour aller plus loin : continuer de faire du réseau Oasis Nature, que notre association fédère, un instrument d'initiation à la biodiversité.



POUR UN GRAND DÉBAT PUBLIC SUR NOTRE AVENIR ÉNERGÉTIQUE

Proposition n°10 :
Pérenniser le chèque énergie et l'augmenter pour atteindre 200 euros pour les bénéficiaires actuels

Proposition n°11 :
Évaluer toutes les formes d'énergie renouvelables (biomasse, solaire, éolienne, etc.) au regard de leurs impacts sur la biodiversité

Proposition n°12 :
Évaluer l'énergie nucléaire au regard de son impact sur la biodiversité, les ressources en eau et la gestion dans le temps des déchets radioactifs

Objectifs : agir pour la justice sociale, offrir une information complète aux citoyens sur les questions d'énergie.

En quoi consiste ces propositions ? La proposition n°10 permettra de compenser la hausse du prix de l'énergie et donc de ne pas impacter trop massivement le pouvoir d'achat des ménages français les plus précaires. Les propositions n°11 et n°12 permettront de faire le choix du mix énergétique français en détenant une information complète sur les opportunités et risques de chaque type d'énergie.

Pour aller plus loin : Nous souhaitons que soit mis en place un débat public sur la nouvelle politique énergétique de la France dans une Europe aux objectifs ambitieux.



POUR UN ACCÈS DE TOUS À LA NATURE DE PROXIMITÉ

Proposition n°13 : Permettre à chaque Français d'avoir accès à une forêt, un parc ou une zone naturelle à moins de 500 mètres à pied

Objectifs : agir pour la bonne santé physique, psychologique, mentale et le bien-être des citoyens, agir pour la justice sociale, créer des îlots de fraîcheur urbain.

En quoi consiste cette proposition ? Cette mesure consisterait à mettre en place des espaces de nature et à restaurer les trames vertes et bleues dans tous les zones qui en sont aujourd'hui dépourvues : grands ensembles, zones pavillonnaires éloignées de la nature, etc.

Pour aller plus loin : rendre obligatoire dans les études d'impact des projets de lois ayant un impact sur l'environnement et la biodiversité, et dans les évaluations environnementales des projets, plans et programmes, une évaluation de l'impact social positif ou négatif des mesures prises sur les 10% de la population de plus faibles revenus concernée par le projet, le plan ou le programme. Appliquer en particulier cette disposition à tous les documents d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et Plan local d'urbanisme (PLU), en faisant une disposition obligatoire du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD).



POUR ASSURER UNE MEILLEURE SANTÉ HUMAINE, ANIMALE, VÉGÉTALE ET DES ÉCOSYSTÈMES

Proposition n°14 :
Instaurer une loi « une seule santé » permettant de considérer la santé humaine, animale et végétale comme un ensemble relié

Objectifs : consacrer juridiquement la notion « une seule santé » en droit français, modifier les différents codes juridiques existants et permettre son appropriation par les acteurs, notamment des territoires..

En quoi consiste cette proposition ? Cette définition permettrait d'identifier précisément les destinataires de cette démarche « une seule santé » (à savoir les êtres humains, les animaux, les végétaux et les processus écologiques essentiels), d'appréhender sa transversalité, et de permettre une traduction dans les différents codes, en particulier pour clarifier les compétences des collectivités territoriales et des différents acteurs concernés.

Pour aller plus loin : appliquer les recommandations de la Revue H&B n°7 « Une seule santé : en pratique ? », co-produite par H&B, FNE, l'ASEF, la FRB et la FSVF.



POUR DES MILIEUX MARINS ET DES LITTORAUX PRÉSERVÉS

Proposition n°15 :
Limiter l'artificialisation du littoral et du milieu marin en inscrivant des objectifs clairs dans la prochaine stratégie nationale pour la mer et le littoral

Proposition n°16 :
Instaurer 10% de protection forte en mer et par façade maritime pour les aires marines protégées (AMP)

Objectifs : gérer durablement l'océan, les mers et territoires littoraux, enrayer la perte de la biodiversité marine.

En quoi consiste ces propositions ? La proposition n°15 permettra de ne plus considérer indépendamment les écosystèmes terrestres et marins et de les restaurer. La proposition n°16 permettra d'assurer une protection forte de la biodiversité marine sur toutes nos façades françaises et pas seulement dans les Terres Australes et Antarctiques françaises (représentent 80% de la protection forte des AMP actuellement).

Pour aller plus loin : Nous soutenons les propositions du document Présidence Bleue « vers une meilleure prise en compte des enjeux marins et maritimes » coordonné par la Plateforme Océan et Climat et rédigé avec FNE, Surfrider, la Fondation Tara Océan, Expéditions Med, l'Institut océanographique Paul Ricard.





94 rue La Fayette, 75010 Paris
contact@humanite-biodiversite.fr
01 43 36 04 72

www.humanite-biodiversite.fr

